

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD289

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Éliisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 3

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« Les établissements dispensant l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de la restauration intègrent des modules sur l'agriculture biologique, l'agroécologie et l'agroforesterie et leurs bienfaits pour une alimentation de qualité, bonne pour la santé humaine, animale et environnementale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES souhaite introduire dans la formation aux métiers de la restauration des enseignements sur l'agriculture biologique, l'agroécologie et l'agroforesterie et ses bienfaits pour une alimentation de qualité, bonne pour la santé humaine, animale et environnementale.

Cette loi d'orientation est une opportunité de mettre en place une formation en adéquation avec les enjeux de transitions agroécologique et climatique des systèmes alimentaires auprès des futurs restaurateurs. De nombreux restaurateurs ne prennent pas en compte l'origine, la saisonnalité ou encore les méthodes de production des produits qu'ils cuisinent. L'éducation est une première étape

pour familiariser chaque acteur des systèmes alimentaires à des habitudes différentes, répondant aux enjeux actuels de changement climatique.

C'est pourquoi, cet amendement propose de mettre en place l'enseignement de modules qui donneraient aux futurs restaurateurs les clés pour comprendre l'ensemble de la filière alimentaire et leur permettraient de choisir les produits qu'ils cuisinent de manière informée.

L'inscription de la nécessité d'un enseignement sur l'agriculture biologique, l'agroécologie et l'agroforesterie et ses bienfaits pour une alimentation de qualité, bonne pour la santé humaine, animale et environnementale auprès des futurs restaurateurs permettrait d'assurer la transition vers un régime alimentaire plus sain pour l'homme et l'environnement et sécuriserait des débouchés pour les agriculteurs engagés dans une démarche agroécologique.

Cet amendement correspond à l'une des 51 recommandations de la mission d'information sur les dynamiques de la biodiversité dans les paysages agricoles, dont le rapport a été approuvé par la commission du développement durable le 24 Janvier 2024.